

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG,  
L'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE ST GERMAIN LAVAL ET LA  
COMMUNE**

Approuve la présente convention à intervenir avec l'Etablissement Français du Sang et l'Association pour le Don de Sang Bénévole de St Germain Laval, la commune devient « Partenaire du don de sang ».

Autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Il est donné connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et du rapport annuel 2014 du SEEDR sur le volet traitement des déchets.

**PROPRIETE JEAN LOUIS RAYMOND CESSION DE TERRAINS**

M. Jean-Louis REYMOND sollicite l'autorisation de réaliser un mur de clôture de l'angle Nord Est de sa maison sise à Baffy à l'angle Nord Est de sa parcelle C1291 et signale qu'une partie de sa parcelle C 1291 est sous l'emprise du chemin de Baffy. Il est disposé à céder gratuitement à la commune la partie de sa parcelle sous l'emprise du chemin sous réserve de l'accord de construire un mur de clôture aligné de l'angle de sa maison à l'angle Nord Est de la parcelle C1291.

Le conseil émet un avis favorable pour que M. le Maire procède à la régularisation la situation, le charge de définir les modifications du parcellaire avec le demandeur et le Géomètre Expert et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier ainsi que l'acte à intervenir.